@com AUDIT SUD

PYRENE PLUS
SERVICES DE PROXIMITE
Association
31 rue Eugène Ténot
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

@com AUDIT SUD – 1 rue du Chevron d'or – CS50097 - Pujols - 47302 Villeneuve sur Lot CEDEX - Tél : 05 53 49 88 00 - Fax : 05 53 49 00 95
S.A.R.L. au capital de 276500€ - R.C.S. Agen N°520 319 138 – N° intracom. : FR 58 520 319 138 – N.A.F. 6920 Z – Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale Grande Aquitaine

@com AUDIT SUD

PYRENE PLUS
SERVICES DE PROXIMITE
Association
31 rue Eugène Ténot
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PYRENE PLUS SERVICES DE PROXIMITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Évènement de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'évolution des résultats du SAAD.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptable suivi par votre association, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appeler à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 23 mai 2025

@COM AUDIT.SUD
Jean Marc TONON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2024 2024 2024 2024 2024 2024 2024

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du : **01/01/2024** Au : **31/12/2024**

Ecritures saisies ☑
Ecritures validées ☑
Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Concessions, droits...	54 844	54 844				
Autres immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	65 685		65 685	65 685		
Construction	4 208 892	3 868 666	340 226	428 960	-88 734	-21 %
Installations techniques, matériel et outillage in	220 509	190 262	30 248	36 381	-6 133	-17 %
Autres immobilisations corporelles	1 046 641	886 393	160 249	51 995	108 253	208 %
Immobilisations corporelles en cours	2 569 586		2 569 586	2 015 127	554 459	28 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts	976 027		976 027	949 200	26 827	3 %
Autres immobilisations financières	14 710		14 710	14 710		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	9 156 895	5 000 164	4 156 731	3 562 058	594 673	17 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS						
Stocks, Matières premières et fournitures & Autres						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 706		1 706	16 516	-14 810	-90 %
CREANCES						
Créances Usagers et Organismes Payeurs	1 339 537	30 949	1 308 588	1 177 426	131 162	11 %
Produits à recevoir	342 224		342 224	252 519	89 705	36 %
Divers	104 475		104 475	28 090	76 385	272 %
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement						
Chèques à encaisser	20 056		20 056	13 019	7 037	54 %
Banque	5 472 238		5 472 238	6 102 884	-630 646	-10 %
Intérêts Courrus						
Caisse	4 242		4 242	3 332	910	27 %
Virements Internes						
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	35 180		35 180	141 228	-106 048	-75 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	7 319 658	30 949	7 288 709	7 735 014	-446 305	-6 %

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion (actif) (V)						
TOTAL GENERAL (I A V)	16 476 553	5 031 113	11 445 439	11 297 072	148 368	1 %

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2024 2024 2024 2024 2024 2024 2024

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du : 01/01/2024 Au : 31/12/2024

Ecritures saisies ☑
Ecritures validées ☑
Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (SANS DROIT DE REPRISE)	1 374 688	1 374 688		
FONDS ASSOCIATIFS (AVEC DROIT DE REPRISE)				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES	4 011 686	3 939 761	71 925	2 %
REPORT A NOUVEAU	-1 900 700	-1 632 531	-268 168	-16 %
RESULTAT DE L'EXERCICE	-249 345	-196 243	-53 102	-27 %
RESULTATS ANTERIEURS A AFFECTER				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUVELABLES	508 895	440 574	68 321	16 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour réserve de trésorerie				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
TOTAL (I)	3 745 224	3 926 248	-181 024	-5 %
TOTAL (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POURS RISQUE	117 077	91 066	26 011	29 %
PROVISIONS POUR CHARGES	775 664	759 129	16 535	2 %
PROVISIONS FONDS DEDIES	96 260	94 914	1 345	1 %
TOTAL (III)	989 001	945 109	43 892	5 %
DETTES (1)				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Dépots et Cautionnements	20 068	19 769	299	2 %
Emprunts assortis de conditions particulières	1 958 662	2 075 905	-117 243	-6 %
Autres Emprunts et Dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN C		8 488	-8 488	-100 %
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	269 687	453 533	-183 846	-41 %
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
Personnel - Rémunérations dues	885 617	876 377	9 240	1 %
Comité d'Entreprise	19 984	20 908	-925	-4 %
Personnel - Avances et Acomptes	50	50		
Personnel - Oppositions	2 536	1 102	1 433	130 %

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Personnel - Charges à payer	1 364 566	1 396 680	-32 114	-2 %
Sécurité Sociale	381 100	383 034	-1 934	-1 %
Autres Organismes Sociaux	334 951	303 902	31 049	10 %
Organismes sociaux - Charges à Payer	389 908	394 144	-4 236	-1 %
Etat - Impôt sur les bénéfices	8 259	6 720	1 539	23 %
Autres Impôts et Taxes	692 089	341 879	350 210	102 %
Etat - Charges à Payer	338 062	112 155	225 907	201 %
Dettes collectivités publiques				
AUTRES DETTES				
Dettes sur VMP				
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	27 594	21 627	5 967	28 %
Divers - Charges à Payer	13 022	9 442	3 579	38 %
Comptes d'attente				
DISPONIBILITES				
Chèques à encaisser				
Banque				
Intérêts Courrus				
Caisse				
Virements Internes				
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	5 061		5 061	100 %
TOTAL (IV)	6 711 214	6 425 715	285 499	4 %
ECART DE CONVERSION (PASSIF) (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV +V)	11 445 439	11 297 072	148 368	1 %

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2024 2024 2024 2024 2024 2024 2024

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du : 01/01/2024 Au : 31/12/2024

Ecritures saisies ☑ Comptes sans mouvement ☐

Ecritures validées ☑ Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES	15 057 353	15 040 498	16 855	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Subventions	975 852	1 266 995	-291 143	-23 %
Autres Produits de Gestion	1 171	188	983	523 %
Reprises sur amortissements et provisions	28 086	113 888	-85 803	-75 %
Transfert de charges	2 436 947	2 653 172	-216 225	-8 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	18 499 408	19 074 742	-575 333	-3 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS				
Achats Stockés	17 031	19 100	-2 069	-11 %
Achats non Stockés	262 662	242 119	20 543	8 %
Achats de Marchandises				
RRR obtenus sur achats				
SERVICES EXTERIEURS				
Sous - Traitance	474 315	454 464	19 850	4 %
Redevances de Crédit-Bail				
Locations	126 002	110 973	15 030	14 %
Charges locatives et de copropriété	791	1 756	-964	-55 %
Entretien et Réparations	153 526	137 087	16 439	12 %
Primes d'Assurances	138 761	133 455	5 306	4 %
Etudes et recherches				
Divers	56 289	34 545	21 745	63 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Personnel extérieur à l'entreprise	189 387	192 862	-3 476	-2 %
Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires	65 620	62 648	2 972	5 %
Publicité et Relations Publiques	18 583	9 627	8 957	93 %
Transport de biens et transport collectif du personnel				
Déplacements Missions et Réceptions	301 715	306 205	-4 490	-1 %
Frais Postaux et Télécommunications	170 638	176 263	-5 625	-3 %
Services Bancaires	6 953	6 535	417	6 %
Divers	284 307	272 322	11 985	4 %
CHARGES DE PERSONNEL				
Rémunération du Personnel	12 031 539	12 355 124	-323 585	-3 %
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 883 595	3 088 606	-205 012	-7 %
Autres charges sociales	172 061	168 027	4 035	2 %
Autres charges de personnel				
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
Impôts et Taxes sur rémunérations (Impôts)	898 245	975 134	-76 889	-8 %

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Impôts et Taxes sur rémunérations (autres organismes)	243 468	203 457	40 011	20 %
Autres Impôts et taxes (Impôts)	36 289	34 261	2 028	6 %
Autres impôts et taxes (autres organismes)				
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Redevances	458	139	319	229 %
Pertes sur créances irrécouvrables	2 881	3 627	-746	-21 %
Charges diverses de gestion courante	150	110	40	36 %
DOTATIONS	177 872	175 418	2 455	1 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	18 713 138	19 163 865	-450 726	-2 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-213 730	-89 123	-124 607	140 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				
Produits de Participation				
Produits des autres immobilisations financières				
Revenus des VMP				
Intérêts Compte Miroir				
Produits nets sur cessions de VMP				
Autres produits financiers	49 059	29 512	19 547	66 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	49 059	29 512	19 547	66 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES				
Charges d'intérêts	29 237	9 197	20 040	218 %
Charges nettes sur cession de VMP				
Autres charges financieres				
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	29 237	9 197	20 040	218 %
RESULTAT FINANCIER	19 821	20 314	-493	-2 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-193 908	-68 809	-125 100	182 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Produits exceptionnels sur opération de gestion	156	9 248	-9 092	-98 %
Produits sur excercices antérieurs	532		532	100 %
Produits des cessions d'éléments d'actifs	6 000	6 950	-950	-14 %
Autres produits exceptionnels	3 106	853	2 252	264 %
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 793	17 051	-7 258	-43 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	3	49 546	-49 543	-100 %
Charges sur exercices antérieurs				
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés				

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Charges exceptionnelles diverses	14 230	13 220	1 010	8 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	42 738	75 000	-32 262	-43 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 971	137 766	-80 795	-59 %
IMPOT SUR LES BENEFICES				
Impôts sur les bénéfices	8 259	6 720	1 539	23 %
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 259	6 720	1 539	23 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-47 177	-120 715	73 537	-61 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-213 730	-89 123	-124 607	140 %
RESULTAT FINANCIER	19 821	20 314	-493	-2 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-47 177	-120 715	73 537	-61 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-8 259	-6 720	-1 539	23 %
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-249 345	-196 243	-53 102	27 %

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

Partie intégrante des comptes annuels, la présente annexe comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.
Les montants sont exprimés en euros.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

I) OBJET SOCIAL ET ACTIVITES

Pyrène Plus est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.
Elle a pour objectif d'aider et de soutenir à leur domicile ou à un domicile de substitution, les familles, les enfants, les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, et plus généralement toute personne faisant appel à elle dans le cadre de ses missions.

L'Association PYRENE PLUS regroupe l'activité des six services suivants :
- le SAAD Personnes Agées et Handicapées : il assure des prestations d'aide à domicile auprès de bénéficiaires âgées et handicapées et regroupe les activités d'aide-ménagère, de téléassistance, de portage de repas ainsi que le service mandataire et le dispositif « Résidences d'accueil ».
- Le SAAD Familles : il assure du soutien auprès de familles en difficulté,
- L'EHPAD de St Pé-de-Bigorre : il permet le maintien en établissement de personnes âgées plus ou moins dépendantes.
- Les services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) d'Argelès-Gazost, de Bagnères de Bigorre et de Lourdes : ils assurent des soins infirmiers à domicile. Le service « ESA – Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile » est rattaché au SSIAD de Lourdes.
- Le service Ménage@Repassage : il assure des prestations d'aide à domicile auprès de clients en activité professionnelle.

II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du nouveau plan comptable n° 2018-06 du 05 décembre 2018 et applicable depuis le 1er janvier 2020. Ils sont élaborés selon le principe de permanence des méthodes.

L'exercice de douze mois débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre 2024.

III) EVENEMENT D'EXERCICE

En 2023, l'Association avait bénéficié d'un fonds d'urgence de 250 000 €.
Cette aide exceptionnelle n'a pas été reconduite en 2024. Cependant, on constate que le résultat du service SAAD est comparable à celui de 2023.

IV) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

De plus, pour chaque immobilisation, l'amortissement linéaire retenu varie suivant sa durée réelle d'utilisation et non suivant sa durée économique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions De 20 à 50 ans
- Agencements, installations De 10 à 20 ans
- Matériel industriel De 05 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique De 01 à 15 ans
- Matériel de transport De 04 à 10 ans

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 844			54 844
Immobilisations corporelles	7 463 345	763 430	115 460	8 111 314
Immobilisations financières	963 910	71 960	45 132	990 738
Total au 31/12/2024	**8 482 099**	**835 389**	**160 592**	**9 156 896**

Dotations	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 844			54 844
Immobilisations corporelles	4 865 196	195 584	115 460	4 945 320
Immobilisations financières	0			0
Total au 31/12/2024	**4 920 040**	**195 584**	**115 460**	**5 000 164**

1) Incorporelles

- ***Sous comptes « Logiciels »***

En 2024, l'association n'a pas acquis de logiciels.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2) Corporelles

- ***Sous comptes « Constructions »***

Il n'y a pas eu d'acquisition au titre des constructions sur l'année 2024.

- ***Sous comptes « Agencements et aménagements des constructions »***

Concernant le Siège, il a été effectué le remplacement d'un chauffe-eau pour un montant de 709 €.
De plus il a été procédé au remplacement du système d'intrusion pour un montant de 3 866 €, ainsi que du remplacement d'un moteur de la climatisation pour un montant de 2 244 €.

- ***Sous comptes « Installations techniques »***

Durant l'année 2024, l' EHPAD a fait l'acquisition d'un robot-coupe pour un montant de 2 485 €.

- ***Sous comptes « Autres immobilisations corporelles »***

◊ Matériel divers

L'Association n'a pas fait l'acquisition de matériel de Téléassistance pour un montant total de 35 871 €.

◊ Matériel de transport

L'association a acquis 6 nouveaux véhicules au cours de l'année 2024, quatre pour le SSIAD d'Argeles, un pour le SSIAD de Bagnères et un pour l'ESA. De plus, cinq véhicules (un du SSIAD d'Argelès, deux du SSIAD de Bagnères, un de l'ESA et un du service Familles) ont été mis en épave, et huit véhicules ont été transférés entre les services.

◊ Matériel de bureau et informatique

L'association n'a pas acquis de matériel informatique en 2024.

◊ Mobilier

L'EHPAD a fait l'acquisition de deux fauteuils et un lit médicalisés en 2024.
Le SAAD a fait l'acquisition d'un fauteuil ergonomique pour une assistante.

- ***Sous comptes « Immobilisations en cours »***

Le projet architectural de l'EHPAD est toujours en cours, et il a été engagé un montant de 554 459€.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

V) CREANCES

Créances	Montant Brut	Moins d'1 an	Plus d'1an
Actif circulant	1 786 236	1 786 236	0
Total au 31/12/2024	**1 786 236**	**1 786 236**	**0**

1) Créances bénéficiaires, financeurs et divers

Les créances sont évaluées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction de leur nature et de leur antériorité pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

- *SAAD Personnes Agées et Handicapées*

** Créances bénéficiaires*

Les créances bénéficiaires douteuses, en raison soit d'un surendettement, soit d'un décès ou ne bénéficiant plus de prestations de l'Association ont été provisionnées à 100 % au 31 décembre 2024. Les factures impayées depuis plus de 6 mois ont été provisionnées en totalité, à l'exception de celles bénéficiant d'un échéancier de paiement et pour lesquelles une provision de 50 % a été constatée.
La provision pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2024 d'un montant de 25 119 € a augmenté de 3 553 € par rapport à l'année 2023. Sur l'exercice, une reprise de 4 873 € a ainsi été comptabilisée pour une dotation de 8 426 €. Le taux de provisionnement passe ainsi à 5.10 % des impayés au 31/12/2024 contre 4.74 % pour 2023.
En parallèle, les pertes pour créances irrécouvrables ont diminué pour s'élever à 713 € pour 2024 contre 1 742 € pour 2023.

** Créances financeurs*

Concernant les financeurs, les factures de plus de 6 mois ont été provisionnées à 100 % pour un montant total de 4 186 € contre 4 530 € en 2023.
Sur l'exercice, une dotation de 52 € a été comptabilisée, ainsi qu'une reprise de 396 €. La perte constatée sur les financeurs est de 255 € en 2024 contre 555 € en 2023.

Ainsi, le taux de provisionnement des impayés financeurs passe de 0.78 % pour 2023 à 0.63 % au titre de 2024.

▪ *SAAD Familles*

** Créances bénéficiaires*

Dans la poursuite des années précédentes, tous les impayés 2024 non soldés lors de l'établissement des comptes ont été systématiquement provisionnés à 100 % au 31 décembre 2024. La provision pour créances douteuses d'un montant de 575 € a diminué et le taux de provisionnement des impayés bénéficiaires est passé de 17.83 % pour 2023 à 11.23 % au titre de 2024.

Une reprise de 505 € a été constatée en fin d'exercice pour une dotation de 51 €.

Les pertes pour créances irrécouvrables s'élèvent à 122 € en 2024.

** Créances financeurs*

Aucune provision n'a été constatée à la clôture 2024, une reprise a été effectuée pour un montant de 24 €.
Il n'est pas constaté de pertes pour créances irrécouvrables.

▪ *EHPAD St Pé de Bigorre*

Aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2024 sur l'EHPAD.
Le montant des pertes pour créances irrécouvrable s'élève à 1 232 €.

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

▪ *Service Ménage Repassage*

** Créances bénéficiaires*

Pour l'exercice 2024, la provision de ce service s'élève à 582 € ; une reprise est constatée pour un montant de 29 €.
Le taux de provisionnement passe ainsi de 2.40 % au titre de 2023 à 2.10 % au titre de 2024.
Il n'est pas constaté de perte.

** Créances financeurs*

Il n'est pas constaté de provision au 31/12/2024.

▪ *Siège*

Aucune provision sur créances douteuses n'a été constatée au 31/12/2024.

2) Valeurs Mobilières de Placement

L'association ne détient aucune VMP, ayant procédé à leur liquidation durant l'année 2020.

Cependant, l'Association détient deux livrets associatifs pour un montant total de 1 951 770 € intérêts cumulés au 31/12/2024.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VI) DETTES

Dettes	Montant Brut	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 958 662	91 885	479 148	1 387 628
Fournisseurs	269 687	269 687	0	0
Dettes fiscales et sociales	4 417 121	4 417 121	0	0
Autres dettes	60 683	60 683	0	0
Produits constatés d'avance	5 061	5 061	0	0
Total au 31/12/2024	**6 711 214**	**4 844 438**	**479 148**	**1 387 628**

VII) FRAIS DE SIEGE

Toutes les charges et tous les produits concernant le Siège sont enregistrés sur une comptabilité distincte. Pour la présentation et la prise en charge par les tiers financeurs, ils sont répartis entre les différentes activités opérationnelles à l'aide de clés de répartitions spécifiques.
Pour la présentation des comptes dans leur globalité, les frais de siège restent affectés par nature de dépenses.
Les charges et produits financiers générés par la gestion centralisée de la trésorerie restent affectés au Siège au même titre que les charges et produits spécifiques à la vie de l'Association. De ce fait, le Siège présente un excédent propre de 3 551 €.

Le principe de permanence de méthode a été retenu pour le choix des clés de répartition des frais de siège entre les différents services.

1) Frais de structure

Chaque service supporte les charges de structure du siège au prorata de son chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires consolidé.

Les clés de répartition sont donc les suivantes :

	SAAD										
	SAAD PA/PH	SAAD Familles	Mandataire	Portage repas	Téléassistance	SSIAD Lourdes	ESA	SSIAD Bagnères	SSIAD Argelès	EHPAD St Pé de	Ménage@ Repassage
Répartition	69,25%	2,73%	0,11%	2,03%	1,09%	5,03%	0,89%	4,89%	4,49%	6,78%	2,71%

2) Frais de personnel

Les charges de personnel du siège sont réparties par personne selon une estimation de son travail effectué pour le compte de chaque structure. Les produits venant en diminution de ces charges sont aussi répartis de la même manière.

	SAAD					SSIAD Lourdes	ESA	SSIAD Bagnères	SSIAD Argelès	EHPAD St Pé de Bigorre	Ménage@Repassage
	SAAD PA/PH	SAAD Familles	Mandataire	Portage repas	Téléassistance						
Montants	496 976,14	31 306,76	10 264,37	15 849,25	29 840,26	168 634,56	21 369,74	131 847,79	99 616,29	32 868,74	29 401,17

VIII) ENGAGEMENT DE RETRAITE

La provision pour obligations contractuelles correspondant à l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 398 340 €. Les engagements, déterminés de manière actuarielle, sont comptabilisés en tenant compte de la probabilité que les salariés en contrat à durée indéterminée quittent l'entreprise à l'âge limite de départ à la retraite. La date probable de départ à la retraite a été arrêtée à 67 ans pour tenir compte de l'allongement de la durée du travail.
L'estimation de la provision retraite a été faite en tenant compte d'une évolution des salaires et d'un turn-over correspondant à celui de la branche d'Aide à Domicile, à l'exception du SAAD Personnes Agées et Handicapées. La méthode retenue est permanente par rapport à l'exercice 2023.

De plus, le taux d'actualisation des salaires retenu pour l'ensemble des services correspond au taux d'actualisation annuel Iboxx AA10 ans au 31 décembre 2024.

L'incidence pour l'exercice 2024 est une dotation de 16 535 €.

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

IX) CHARGES DE PERSONNEL

1) Congés payés

Les règles de calcul des provisions pour congés payés ont été maintenues sur l'exercice. La provision pour congés payés relative à la nouvelle période de référence (du 1er juin au 31 décembre 2024) est estimée à 11 % des salaires de la période pour tenir compte des congés d'ancienneté et des congés de fractionnement en plus des droits à congés payés en cours d'acquisition et des droits acquis non exercés.
Au 31 décembre 2024, le montant total de la provision pour congés payés s'élève à 1 155 220 € et celle des charges sociales et fiscales correspondantes à 434 388 €.

2) Précarité

L'indemnité de précarité de 10 % due en fin de contrat à durée déterminée a été intégrée aux résultats de l'Association pour tous les contrats qui ne seront pas pérennisés au-delà du 31 décembre 2024. Le montant total de la prime de précarité a été calculé sur le cumul des rémunérations perçues à la clôture de l'exercice.
Le montant total d'indemnités brutes dues au 31 décembre 2024 est de 9 404 € et de 3 040 € de charges sociales et fiscales correspondantes.

3) Compte Epargne Temps

Conformément à l'article 54 du Titre V de la convention collective unique de la branche de l'Aide à Domicile, l'Association a mis en place sur l'exercice 2014 le dispositif du Compte Epargne Temps. Ce dernier a pour objet de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits à congés ou d'y affecter des soldes d'heures issues des compteurs de modulation.

Le montant brut de la valorisation du Compte Epargne Temps au 31 décembre 2024 est de 199 941 € et de 72 874 €.

X) PROVISIONS

▪ *Provisions pour risques*

La provision pour litiges prud'homaux est identique à celle constatée au 31/12/2023 et s'élève à 91 066 €.
Il est constaté sur l'exercice 2024 une provision pour risques liée au litige avec une entreprise intervenant sur le projet architectural. Cette provision correspond à 50% de la dette, soit 26 011 €.

▪ *Provisions pour charges*

	A	B	C	D=A-B+C
	Provision en début d'exercice	**Reprise en cours d'exercice**	**Dotation en cours d'exercice**	**Provision en fin d'exercice**
	Compte n°15	compte n°781	compte n°681	compte n°15
- Provisions pour risques :				
- Litiges Prud'hommaux	91 066			91 066
- Litige Fournisseur EHPAD	0		26 011	26 011
- Provision pour charges:				
- Engagement de retraite	381 805	6 902	23 437	398 340
- Provision pour travaux	377 324			377 324
Total au 31/12/2024	**850 195**	**6 902**	**49 448**	**892 741**

▪ *Provisions pour fonds dédiés*

La provision pour fonds dédiés de 96 260 € € au 31/12/2024 concerne l'EHPAD de St Pé de Bigorre ainsi que le SPASSAD, le SSIAD d'Argelès, le SSIAD de Lourdes et le SSIAD de Bagnères.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

	A **Fonds à engager en début d'exercice** Compte n°19	B **Utilisation en cours d'exercice** compte n°789	C **Engagement à réaliser sur ressources** compte n°689	D=A-B+C **Fonds restant à engager en fin d'exercice** compte n°19
Financeur ARS Midi-Pyrénées :				
- EHPAD St Pé de Bigorre :				
- Crédits non reconductibles Formation	1 688			1 688
- Enveloppe complémentaire Soins 2013	32 500			32 500
- SPASSAD (siège):				
- Convention de financement	4 348			4 348
- SSIAD Bagnères:				
- Crédits non reconductibles	20 581	9 181	3 392	14 792
- SSIAD Argelès:				
- Crédits non reconductibles	17 000	5 600	9 942	21 342
- SSIAD Lourdes:				
- Crédits non reconductibles	18 797	600	3 392	21 589
Total au 31/12/2024	**94 914**	**15 381**	**16 727**	**96 259**

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

XI) RESSOURCES

- *Subventions*

Le montant des subventions d'investissement s'élève à 509 756 €. Il s'agit de subventions reçues pour l'acquisition de fauteuils ergonomiques, ainsi que de subventions reçues dans le cadre du projet architectural de l'EHPAD.
La quote-part de subvention virée au compte de résultat pour l'exercice 2024 s'élève à 367 € pour un cumul de 861 € à la clôture.
De plus, l'association a perçu des subventions de CCAS et mairies pour un montant total de 250 €, des subventions relatives à des appels à projets pour un montant de 21 763.12 €, des subventions du CSE pour un montant de 1 556 €, et des subventions liées au Ségur du numérique (SSIAD et EHPAD) pour un montant de 42 349 €.
Enfin, le versement relatif à la dotation qualité s'élève à 921 221 €.

- *Concours Publics*

Les concours publics reçus par l'Association sont des ressources liées à la tarification et versées par les organismes suivants :

- ARS :
  - EHPAD : 681 527 € (contre 673 223 € en 2023)
  - SSIAD Argeles : 937 622 € (contre 916 367 € en 2023)
  - SSIAD Bagnères : 836 464 € (contre 880 681 € en 2023)
  - SSIAD Lourdes/ESA : 968 945 € (contre 984 975 € en 2023)
- Conseil Départemental :
  - EHPAD : 108 733 € (contre 108 733 € en 2023)

XII) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES et DU CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

Cabinet de Commissariat aux Comptes - Derelle Audit Certification		
	31/12/2024	31/12/2023
AUDIT		
Commissariat aux comptes, Certifications des comptes annuels et consolidés	18 970	18 066
Sous-Total	18 970	18 066
Cabinet d'expertise-comptable KPMG		
	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PRESTATIONS		
Juridique, Fiscal et Social		
Conseil et assistance	12 588	8 640
Sous-Total	12 588	8 640
TOTAL GENERAL	31 558	26 706

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

XIII) DETAIL DES FONDS PROPRES

		Variation de l'exercice		
	Capitaux propres en	Augmentation	Diminution de	Capitaux propres
Capitaux propres	A	B	C	D=A+B-C
- Fonds associatifs				
▪Sans droit de reprise	1 374 688			1 374 688
- Réserves				
▪ Sans droit de reprise	3 187 820	71 925		3 259 744
▪ Avec droit de reprise	751 942			751 942
- Report à nouveau				
▪ Sans droit de reprise	-102 550	59 585	88 811	-131 775
▪ Avec droit de reprise	-1 529 981	1 162 873	1 401 817	-1 768 925
- Résultat de l'exercice : bénéfice ou déficit				
▪ Sans droit de reprise	-27 222	55 673	17 690	10 761
▪ Avec droit de reprise	-169 021	236 091	301 165	-234 094
- Subvention d'investissement renouvelables				
▪ Sans droit de reprise	440 574	70 080	1 759	508 895
TOTAUX	**3 926 249**	**1 656 227**	**1 811 240**	**3 771 236**

XIV) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Seuls les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles au sein de l'Association PYRENE PLUS. Ces contributions en travail ne sont pas valorisées et comptabilisées.

XV) REMUNERATION DES DIRIGEANTS SALARIES

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 190 104 €.

Aucun cadre dirigeant ne fait l'objet d'avantage en nature.

XVI) ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Durant l'année 2024, l'Association n'a pas donné d'engagements hors bilan.

XVII) DIVERS

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1) Effort construction

La cotisation 2024 assise sur les salaires 2023 d'un montant de 51 982 € a été enregistrée en prêt pour la totalité du montant de la charge à payer.

2) Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2024, il a été comptabilisé un impôt sur les sociétés au taux de 24 % dû sur les intérêts des livrets associatifs pour un montant de 8 259 €.

3) Effectifs

Services	Nombre Salariés au cours de l'année 2024	nombre ETP au cours de l'année 2024
Siège	18	15,62
SAAD Pers. Agées et Hand.	533	295,60
SAAD Familles	26	12,40
EHPAD St Pé de Bigorre	82	21,13
SSIAD Argelès-Gazost	25	14,86
SSIAD Bagnères de Bigorre	23	11,45
SSIAD Lourdes (y compris ESA)	25	10,75
Service Ménage@Repassage	36	10,85
Total Année 2024	**768**	**392,66**

Ce tableau fait uniquement référence aux salariés embauchés directement par l'Association, ce qui signifie que le personnel recruté en contrat d'intérim (cas des SSIAD) et celui géré dans le cadre du service Mandataire ne sont pas mentionnés.